



Wallonie



HCS

Quel positionnement pour le Haut Conseil stratégique ?

Midi du HCS – 4 octobre 2022

La genèse du Haut Conseil stratégique

La création du Haut Conseil stratégique (HCS) prend sa source dans la **Déclaration de Politique régionale (DPR)** 2019-2024. Celle-ci prévoit la mise en place d'un **organe interdisciplinaire composé d'experts scientifiques indépendants** dont le rôle est d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation de **ses 3 objectifs fondamentaux**:

Climat



La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990

Emploi



L'augmentation de 5% du taux d'emploi à l'horizon 2025 par rapport à 2018

Pauvreté



La réduction du taux de pauvreté

Le HCS : un outil d'orientation de l'action gouvernementale au regard des trois objectifs fondamentaux de la DPR

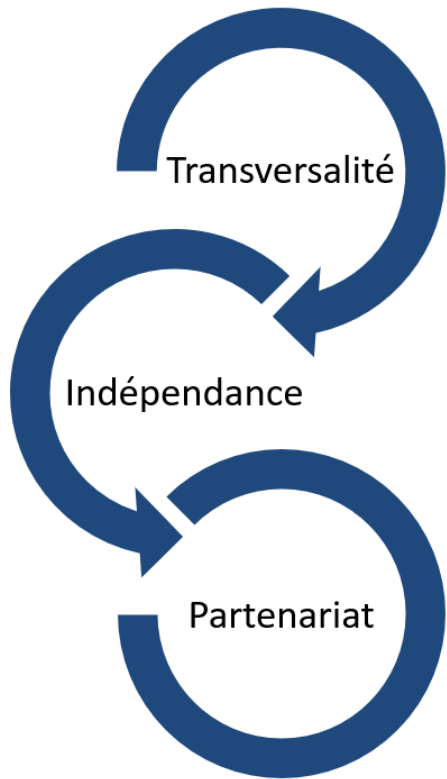
Pour atteindre ces objectifs, une constellation d'acteurs publics et privés travaillent ensemble, au niveau politique, au niveau administratif, au sein de la fonction consultative, au sein des entreprises et du monde associatif.



Dans ce cadre, on peut voir la mise en place du Haut Conseil stratégique comme l'arrivée **d'un nouvel équipier dans cette constellation d'acteurs**. Un équipier avec un rôle bien déterminé, avec des qualités particulières et des expertises spécifiques, notamment en termes de climat, d'emploi, de pauvreté et d'analyse et d'évaluation des politiques publiques.

Le positionnement du HCS

Le positionnement du Haut Conseil stratégique est caractérisé par **trois aspects** :



1. La transversalité : le HCS s'inscrit dans une logique de transmission et d'activation des connaissances et des compétences des acteurs wallons. Il s'intéresse de manière conjointe aux trois objectifs cités plus haut, sans les prioriser l'un par rapport à l'autre.

2. L'indépendance : le HCS est indépendant dans ses missions et autonome dans son fonctionnement. Son indépendance et son autonomie sont assurées notamment par le mode de recrutement des conseillers, par l'évaluation de ses activités par un jury d'évaluation et par la transparence de ses modalités d'action en matière d'avis et d'accompagnement et de son règlement d'ordre intérieur.

3. L'approche partenariale : Le HCS soutient la vision d'une administration horizontale, flexible et partenariale. Il développe des collaborations avec les producteurs de connaissance qu'il s'agisse d'universités, d'administrations wallonnes, fédérales ou d'une autre entité fédérée, ou d'entités étrangères et internationales.

Le Haut Conseil stratégique est administrativement logé au sein du Secrétariat général du SPW.

Le suivi de ses activités est assuré par un comité d'accompagnement, composé de représentants des cabinets ministériels, de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et du Secrétariat général du SPW.

Les missions du HCS



1. La mission d'avis



La mission d'avis consiste en la réalisation d'une analyse d'impact avant la première lecture du Gouvernement au regard de ses trois objectifs fondamentaux, sur des dossiers considérés comme stratégiques.

L'objectif est de placer le Gouvernement dans les meilleures dispositions pour prendre une décision sur le dossier soumis à avis. Le HCS intervient le plus en amont possible du processus décisionnel.



2. La mission d'accompagnement



Le HCS accompagne les administrations et les cabinets.

Le but de cet accompagnement est de soutenir le demandeur dans la prise en compte des trois objectifs (climat, emploi, lutte contre la pauvreté) du Gouvernement.

La nature de l'accompagnement dépend du contexte et des besoins.

L'analyse d'impact au cœur du métier du HCS, et de ses missions d'avis et d'accompagnement.

Analyse d'impact : outil d'aide à la décision, avant qu'elle ne soit prise

Définition : Processus d'identification des conséquences futures d'une action

L'analyse d'impact permet :



L'identification des effets d'une politique publique avant sa mise en œuvre



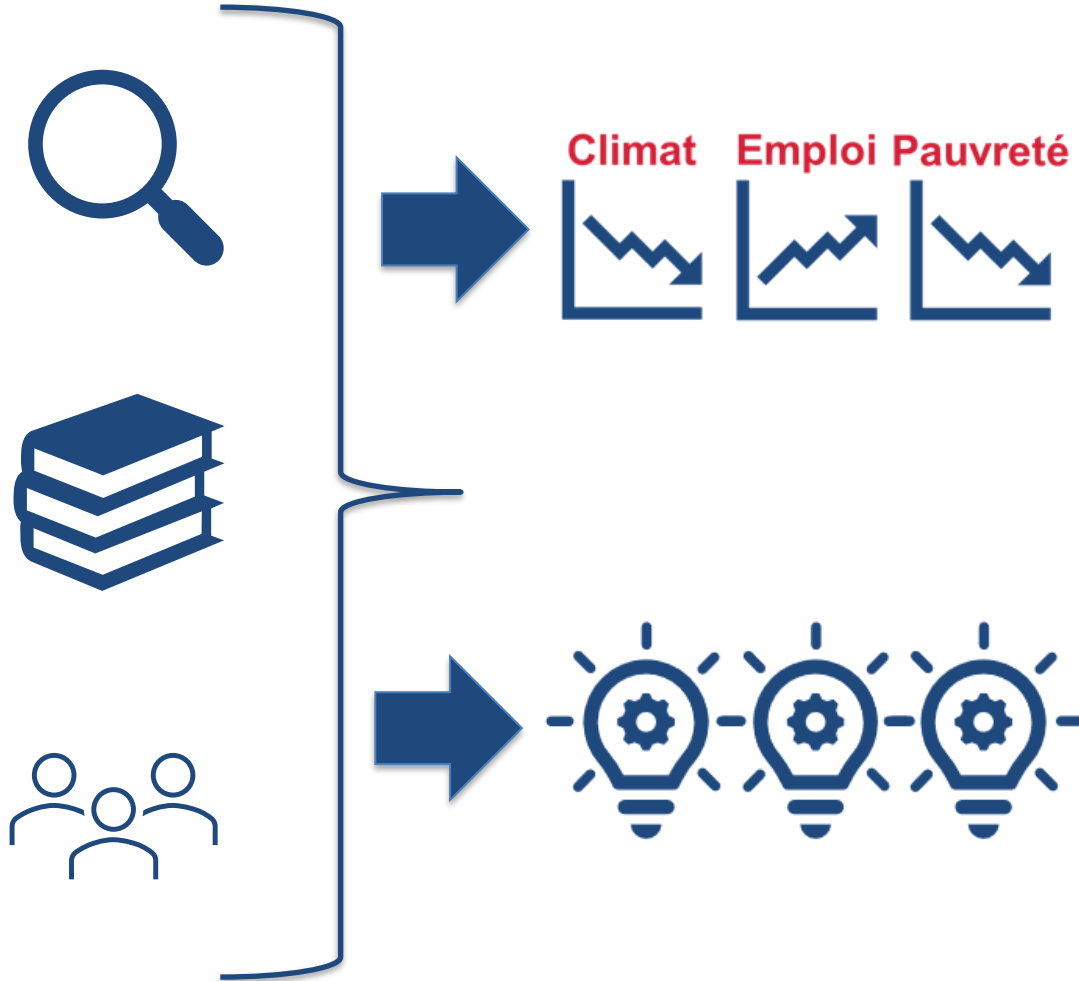
L'agrégation des connaissances existantes pour soutenir la prise de décision



La participation des parties prenantes

La mission d'avis du HCS

Le HCS remet un avis avant la première lecture. Il s'appuie sur une analyse d'impact et reprend donc les trois apports mentionnés précédemment: l'identification des effets, l'agrégation des connaissances et la participation des parties prenantes.



L'avis permet d'examiner les effets d'une action :

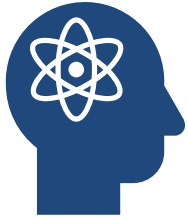
- Quels sont les impacts directs et indirects de la politique à mener ?
- Ces impacts sont-ils en cohérence avec les objectifs climatique, d'emploi et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement ?

En outre, l'avis apporte différents éclairages :

- Existe-t-il des instruments alternatifs plus pertinents ?
- Quels sont les éléments de mise en œuvre à considérer afin de maximiser les impacts ?
- Comment établir un cadre de suivi et d'évaluation de la politique à mener ?

Les avis de 2022

Les projets politiques nécessitant un avis sont repris dans un programme annuel. Pour 2022, le Gouvernement a choisi trois dossiers :



Plan de promotion et de sensibilisation aux métiers STEAM
(Science, Technology, Engineering, Art and Mathematics)

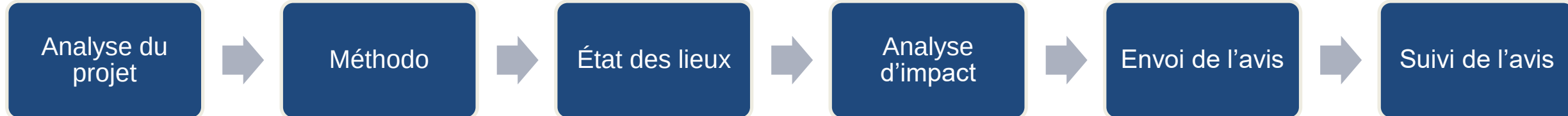


Stratégie régionale de mobilité / marchandises

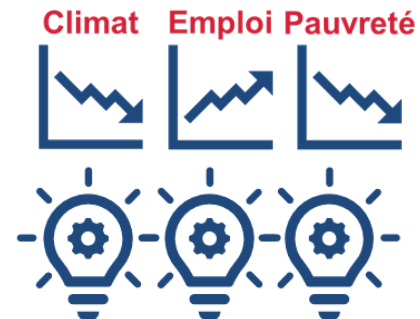


Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme

Chaque remise d'avis fait l'objet d'un processus identique. Le contenu de ce processus est néanmoins adapté au dossier et au contexte. Dans le cas du dossier « STEAM », le processus peut être décliné comme suit :



Benchmarking
Revue de la littérature
Entretiens



La mission d'accompagnement

L'accompagnement est une démarche partenariale s'appuyant sur l'expertise des acteurs au travers de 4 volets :

Prise en compte des impacts des projets (au travers d'une analyse d'impact)

Participation à des groupes de travail et des task forces

Soutien au renforcement des capacités évaluatives

Développement et mise à disposition de différents outils, dont :



Outil d'analyse des dimensions des objectifs



Fiches conceptuelles, méthodologiques et checklists



Formations à l'École d'administration publique (EAP) ou spécifiques



Base de données des études d'impact sur la Wallonie

Vous souhaitez contacter le HCS ?



Contact général : hcs@spw.wallonie.be

Pour toute question spécifique, n'hésitez pas à contacter directement nos conseillers :

- paullois.colon@spw.wallonie.be (Économie – Emploi)
- renaud.debacker@spw.wallonie.be (Questions sociales – Pauvreté)
- maxime.petitjean@spw.wallonie.be (Évaluation des politiques publiques)
- quentin.simon@spw.wallonie.be (Climat)



Site web : hcs.wallonie.be